



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 15 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 10 octobre 2019 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
30 membres présents sur 46 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci,
Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 30/2016-2021 : arrêté d'imposition 2020
8. Préavis no 29/2016-2021 : nouveau règlement sur la gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire pour le financement des déchets
9. Préavis no 31/2016-2021 : modification des conteneurs de type « Molok »
10. Divers et propositions individuelles

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité, Mme Christine von Siebenthal, boursière et remercie chacun pour sa présence. M. Gérald Dumusc est excusé. M. Fabio Lecci est retardé en raison d'une séance à l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut). Finalement, il salue également M. Christophe Boillat du journal le 24Heures.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 30 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Christine Allamand, Karin Boismoreau, Coraline Borloz Mottier, Laïla Huser, Helena Mayor, Jessica Riedi-Savoyen, Sarah Sculati, Suzana Tileva, Odile Trottet, MM. Yvan Burnier, Christian Chatelan, Olivier Clément, Cédric Girardoz, Benjamin Lobo, Christophe Roumier, Dominique Weber.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 30 membres avec le Président, soit 29 votes à main levée et 30 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Weber étant excusé pour raison personnelle, le point 10 « Postulat de M. Dominique Weber : Les Cornettes à l'eau ! » est reporté au prochain Conseil général du mercredi 4 décembre 2019.

Nouvel ordre du jour :

9. *Préavis no 31/2016-2021 : modification des conteneurs de type « Molok »*
10. *Divers et propositions individuelles*

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Le procès-verbal est adopté par 28 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie le Secrétaire par Intérim et la Secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Il n'y a pas d'admission et de démission.

5. Communications du bureau

Le Président transmet plusieurs informations.

Pour rappel, le prochain Conseil général a été déplacé au mercredi 4 décembre en lieu et place du jeudi 5 décembre. Il s'agira de la dernière séance auquel assistera M. Charly Monnard qui est démissionnaire de son poste de syndic au 31 décembre 2019. De ce fait, les élections municipales complémentaires, afin d'élire en deux temps, tout d'abord un nouveau municipal, puis un nouveau syndic auront lieu le dimanche 24 novembre.

Les dates des séances futures du Conseil général pour 2020 sont :

Séances principales

- Mercredi 4 décembre 2019 (pour rappel)
- Jeudi 11 juin 2020
- Jeudi 29 octobre 2020
- Jeudi 10 décembre 2020

Séances de réserve

Ces séances seront convoquées si besoin, pour traiter des dossiers en dehors des trois séances principales.

- Jeudi 13 février 2020
- Jeudi 12 mars 2020
- Jeudi 02 avril 2020
- Jeudi 14 mai 2020
- Jeudi 17 septembre 2020

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 6 juin 2020

Un document y relatif a été distribué à chaque membre en même temps que la convocation.

Pour votre information, les stores de la Maison de commune sont maintenant électrifiés. Une télécommande est à disposition pour leur fonctionnement dans le bureau du Conseil général, placée en dessus de l'interrupteur de la lumière, avec la mode d'emploi.

6. Communications municipales

M. Gérald Dumusc, Municipal

- *Excusé.*

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

- *Le cimetière :*

Un nouveau règlement a été élaboré et va être transmis au Canton pour acceptation.

- *SDIS du Haut-Lac (Service de défense contre l'incendie et de secours) :*

L'organisation du concours cantonal de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers de 2021 a été attribuée au SDIS du Haut-Lac. Un comité a déjà été formé. La présidence est assurée par la Préfète, Mme Patricia Lachat.

- *Protection civile :*

Des nouveaux statuts sont à l'étude. Mme Helena Mayor et Mme Jessica Riedi-Savoyen qui sont excusées ce soir sont actuellement en séance intercommunale organisée par le Commandant.

- *Police :*

Il rappelle que la place de rebroussement à l'entrée du village n'est autorisée que pour les bus et que la sortie de la route des Tilles, située entre HRC et Espace Santé, a une obligation de tourner à droite. La gendarmerie a été mandatée pour faire des contrôles, car les automobilistes ne respectent pas la signalisation.

- *Service des eaux :*

Le réseau est sous surveillance. Quelques petites fuites ont encore été découvertes.

Pour les eaux claires et les eaux usées, un échantillonneur pour quantifier la consommation d'eau et le rejet des eaux usées va être mis en service dès l'ouverture de l'hôpital. Des analyses mensuelles seront faites. Puis, le EQH (équivalent par habitant) sera modifié selon les résultats.

- *Les caméras de surveillance :*

Les caméras sont placées au chemin du Levant devant la déchetterie et devant la place multisport. La direction des écoles a dû donner son accord pour l'exploitation de la première caméra, en raison de la distance réglementaire par rapport au collège. La confirmation de la Préfecture est en attente pour la mise en service.

M. Charly Monnard, Syndic transmet des informations au nom de M. Gérald Dumusc, Municipal, qui est excusé

- *Les routes :*

La route du Pré-de-la-Croix sera fermée pendant 10 jours, en direction de la Coop. Le tapis de la route doit être refait. C'est le dernier chantier pour cette année. Le coût est partagé, selon la convention lors de la création du Centre commercial à la fin des années 70, entre la Coop, le Canton et la Commune. L'hôpital a corrigé la sortie de la route longeant l'autoroute.

A la hauteur du château de Rennaz, une portion du mur a été refaite. La route est actuellement fermée, car un affaissement du mur a été constaté par la société en charge des travaux. Le propriétaire du château demande à la Commune de le réparer, car il serait endommagé selon lui par le trafic de la route communale. La Municipalité a demandé un conseil technique et juridique pour se défendre. Affaire à suivre.

- *Parcs et jardins :*

La prairie du cimetière a été ressemée et elle a bien repris de la vigueur, ainsi que les arbres et les rosiers de variété rustique.

- *La Maison de commune :*

Les travaux arrivent à la fin. Il reste l'aménagement des extérieurs. Le budget du préavis sera tenu. Le plus grand appartement reste encore à louer. La Municipalité souhaite louer à une famille.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

- *Les déchets :*

Le sujet sera discuté au point 8 de l'ordre du jour.

➤ *Les forêts :*

Lors de l'assemblée générale du groupement forestier des Agittes, un budget équilibré a été présenté avec un bénéfice de CHF 11'000.--. Le directeur, M. Laurent Fivaz, a expliqué qu'avec la chute du prix du bois, il faut trouver d'autres alternatives pour que ces associations forestières perdurent. Le groupement possède une scierie à Corbeyrier qui tourne à plein régime. Ils ont surtout la vente des plaquettes pour le chauffage à distance qui leur permet un bon rendement. Une augmentation de vente de 57% a été constatée au premier trimestre 2019 grâce à l'hôpital et à Espace-Santé.

Une des classes de Rennaz a demandé l'autorisation d'utiliser l'arborétum pour un projet didactique. Cette demande a été plus compliquée que prévue, car il faut passer par le Canton pour avoir le droit d'utiliser la forêt.

➤ *Police des constructions :*

La Municipalité a été très heureux de voir l'intérêt des habitants du village à l'occasion de l'inauguration de l'hôpital.

M. Karl Halter de HRC (Hôpital Riviera Chablais) a annoncé la venue du premier patient pour le 1^{er} novembre. La Commission de Salubrité public a pu faire le tour du bâtiment. Les contrôles avec le mandateur M. Burnier pour s'assurer de la conformité de l'édifice ne sont pas encore terminés. A préciser que le système de contrôle de détection incendie va être testé prochainement.

➤ *PPA Les Cornettes :*

Suite au rejet du projet par le Tribunal cantonal, la Municipalité est en discussion avec le Conseil d'Etat pour que le Canton subventionne le remaniement parcellaire. Elle demande une participation aux frais qui vont être engendrés pour la restitution des terrains agricoles aux propriétaires et pour la création du nouveau syndicat d'amélioration foncière, qui doit être revue en raison du tracé du canal de Pra-Riond.

M. Charly Monnard, Syndic

➤ *Archives communales :*

Le projet pour le stockage des archives communales est en cours suite à l'acceptation du préavis. Un nouveau budget sera soumis au début 2020 pour la réalisation de travaux dans l'appartement du deux pièces attenant au bureau de l'administration. Une solution de relogement sur la Commune doit être trouvée pour la locataire.

➤ *Rivelac-Agglomération, Aigle Région et COORIDAT :*

A la dernière séance de Rivelac-Agglomération, la Municipalité a dû s'enregistrer à nouveau en tant que membre. Rivelac-Agglomération comprend les 14 communes vaudoises suivantes Chardonne, Jongny, Corseaux, Vevey, Corsier-sur-Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay, St-Légier-La Chiésaz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche et une fribourgeoise Châtel-St-Denis. Sans cette participation, il ne sera plus jamais possible de valoriser la région de Rennaz nord (Coop, McDonald, garage Weber,...). C'est la dernière carte au niveau de l'urbanisme qui concerne ces zones industrielles, commerciales ou artisanales.

Le souhait de se retirer d'Aigle Région, qui coûte CHF 8'390.- par année, n'est également pas possible en raison de prêts croisés entre les communes.

La COORIDAT qui regroupe les quatre communes Noville, Roche, Villeneuve et Rennaz sont en discussion sur les développements proches et l'organisation de la mobilité.

➤ *Site Internet www.rennaz.ch*

Le site a été complètement remanié. C'est une très bonne chose. Toutefois, la maison OFISA qui est l'hébergeur et le partenaire informatique vit une situation compliquée suite à des départs. La qualité des services a été dernièrement variables. Pour l'instant, il a été décidé de leur rester fidèle.

➤ *PGA (plan général d'affectation) :*

Les dernières adaptations ont été réalisées. Une réunion de la Commission d'urbanisme est prévue fin octobre pour entériner toutes les modifications finales. Le projet avance lentement. La mise à l'enquête sera pour début 2020.

➤ *Syndicat H144 :*

Sur le papier, le syndicat est bouclé. Il a été entièrement subventionné par la Canton en tant que route principale. La Commune va recevoir une somme de CHF 11'577.--, ce qui est une bonne nouvelle. Il faut noter que ce syndicat a été bien géré.

➤ *Syndicat du canal du Haut-Lac :*

Les travaux sur Rennaz et Noville sont terminés. Il reste d'importants labeurs sur Roche dont la traversée de l'autoroute, ainsi que celle des CFF. Une liste de réserves a été faite par la Municipalité pour des corrections futures sur notre territoire.

➤ *Syndicat des Fourches :*

Après 26 ans, le PPA des Fourches va se clore en début 2020. La première étape sera de mettre à l'enquête sur la Commune de Noville les mini-mutations. Il espère qu'il n'y aura pas de contestations pour la répartition des frais totaux de la réalisation et des taxes pour chaque propriétaire, y compris les communes. Pour rappel, M. Samuel Branche représente la Commune, car il était présent à l'origine du projet. Dans le cadre des mini-mutations, la Commune va récupérer environ 350 m² à la Jonnaire. La Municipalité va créer, après une mise à l'enquête, environ 25 places de parc qui seront louées.

➤ *Le Service du développement territorial (SDT) :*

Les dernières adaptations des directives de la Confédération ont été communiquées. L'inventaire cantonal des surfaces d'assolement (SDA) est bien maigre. Il n'y a que peu de réserve, sur les 75'800 hectares de surfaces d'assolement, il reste moins de 100 hectares disponibles. Rennaz n'est pas touché par le dézonage. C'est une exception pour la région.

➤ *Accord pour un plan de circulation :*

Un accord pour un plan de circulation a été signé avec M. Pascal Rubin, directeur général d'HRC et avec M. Arnaud Violland, directeur de l'organisation, des systèmes d'information et de la logistique. Les employés de l'hôpital ne devront pas transiter par le village. Ils devront passer par le Nord du village. Le droit à une place de parc pourra être retiré en cas d'abus.

M. Fabio Lecci, Municipal

- Arrivée retardée de M. Fabio Lecci lors du point 7 de l'ordre du jour, en raison d'une séance de l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut).

7. Préavis no 30/2016-2021 : arrêté d'imposition 2020

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président ouvre la discussion.

M. Emanuele Ferrara récapitule les divers points du préavis qui sont très bien expliqués et revient sur la demande d'hausse du taux. Il souligne qu'il y a de nombreuses inconnues. Il se questionne, entre autres, sur l'impact des frontaliers. Il s'inquiète des répercussions de l'ARASAPE et s'interroge sur la nouvelle structure de la garderie « Les Renardeaux ». Il rappelle la réserve de 3,7 millions. C'est pourquoi, il conseille d'augmenter le taux pas à pas et de voir venir les prochaines projections. Il propose d'abaisser le taux proposé à 69%.

En réponse à plusieurs interpellations, M. Charly Monnard apporte des réponses et des informations sur deux points importants : les transports publics et l'association ARASAPE.

Les « VMCV » sont dans une situation critique. Le volume d'habitants entre Rennaz et Vevey devrait augmenter de 100 milles habitants pour rentabiliser la société et faire face à leur difficulté. M. Charly Monnard annonce qu'un e-mail de la part du directeur des VMCV a été envoyé pendant l'après-midi en informant du montant de la participation de Rennaz pour 2020, qui s'élève à CHF 339'163.--, soit 11 points d'impôts. Le Syndic estime que c'est un scandale ! Des mesures importantes vont être prises pour se battre contre cette somme. M. Charly Monnard s'inquiète également de la future facture des TPC (Transports publics du Chablais) qui n'a pas encore été envoyée. Il soulève qu'il faudra certainement envisager d'utiliser les réserves pour faire face à ces dépenses.

Pour l'ARASAPE, une séance extraordinaire a été convoquée ce soir. Treize communes ont demandé un audit pour connaître la situation des comptes. En effet, plus de CHF 650'000.-- de salaires ont été oubliés lors de l'établissement du budget. La situation est affreuse. Il faut en attendre le suivi. La garderie « Les Renardeaux » coûte en effet cher, mais elle fait partie de la convention du réseau qui englobe la région entre Villeneuve et Aigle.

M. Fabio Lecci arrive de sa séance qui a été houleuse. Des décisions ont été prises au niveau du budget, une partie de celui-ci a été accepté. Par contre, l'accueil de jour des enfants a été ajourné à une date ultérieure. Une séance extraordinaire va être programmée. Une grosse augmentation est prévue. Pour Rennaz, elle est estimée à CHF 55'000.- L'augmentation du coût global sera également répercutée sur le réseau.

M. Charly Monnard fait lecture du document fourni sur la péréquation et la simulation des chiffres selon quatre différents taux d'imposition (annexe 1) et apporte des précisions. Il souligne la différence des montants de gains totaux. Mme Carine Deladoey demande qu'elle serait le montant de la quatrième colonne si l'impôt foncier reste à 100%. Le gain serait de CHF 53'109.-- selon le calcul de Mme Christine von Siebenthal.

Au niveau du personnel, M. Charly Monnard explique qu'il n'est pas facile de reprendre le travail de l'administration dans une commune en pleine mutation. Le remplacement du personnel de 30 ans d'expérience demande également un temps d'adaptation à la nouvelle équipe. Le surplus de travail annoncé pour l'office de la population est aussi conséquent. La création d'un nouveau poste à 40% est plus que nécessaire.

Concernant la remarque de Mme Arlette Borloz sur l'élévation possible de l'impôt foncier pour les propriétaires, M. Charly Monnard confirme que pour l'instant la Municipalité est contre l'augmentation de cet impôt.

M. Emanuele Ferrara souhaite savoir si la structure d'Espace Santé va payer des impôts fonciers. M. Charly Monnard explique que pour l'instant la question est à l'étude. Des informations seront transmises à la prochaine séance du Conseil général du mois de décembre, lors du budget 2020.

Le Président passe point par point l'arrêté d'imposition 2020.

M. Emanuele Ferrara dépose un amendement. Il propose de réduire à 69% (en lieu et place de 71%) l'impôt cantonal de base pour les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2020.

M. Michel Mingard soutient cette proposition.

Amendement :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 69%2. Impôt sur le bénéfice et impôts sur le capital des personnes morales
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 69%3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 69% |
|--|

La votation à bulletin secret est demandée par M. Michel Mingard, soutenu par 5 membres de l'Assemblée.

L'amendement est accepté à **bulletin secret par 23 oui, 4 non, 1 blanc et 2 nuls.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis, tel qu'amendé.

Ce préavis est adopté à **main levée par 25 oui, 0 non et 4 abstentions, tel qu'amendé.**

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa décision.

8. Préavis no 29/2016-2021 : nouveau règlement sur la gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire pour le financement des déchets

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Patrice Dumusc. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président passe en revue le règlement page après page. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, à l'article de la page nommée.

Mme Muriel Ferrara explique que le calcul de la taxe de base sera réadaptable annuellement. Il est également prévu que la directive communale qui redéfinit les différentes taxes soit distribuée à chaque début d'année.

En réponse à Mme Carine Deladoey, Mme Muriel Ferrara confirme que la directive sera bien distribuée à tous les habitants de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

9. Préavis no 31/2016-2021 : modification des conteneurs de type « Molok »

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Patrice Dumusc. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara prie l'Assemblée d'excuser pour l'erreur survenue à la page 5 du préavis. Le document correctif a été envoyé à chaque conseiller.

Pour répondre à la question de la Commission pour l'installation d'un molok au quartier Praz-Riond, il faut savoir qu'au moins 100 personnes devraient utiliser le molok pour que le remplissage se fasse correctement. Le quartier n'est donc pas assez peuplé.

Mme Arlette Borloz demande pourquoi ne pas avoir choisi la taxe au sac. La Municipalité a préféré favoriser cette option, car elle trouve ce système plus judicieux et meilleur marché.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée. Elle est consciente de la difficulté à devoir changer ses habitudes. Des soirées d'informations à la population vont être organisées.

10. Divers et propositions individuelles

Le futur de la Municipalité, M. Charly Monnard

Pour donner suite à sa démission, M. Charly Monnard annonce que les élections complémentaires seront organisées le dimanche 24 novembre 2019.

La Municipalité a le plaisir de présenter Mme Carine Deladoey comme candidate pour le siège municipal vacant. Mme Muriel Ferrara est la seule candidate à se positionner pour le poste de syndique.

Domaine public 23-31, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz demande quand va ouvrir le chemin le long de l'autoroute. Pour l'instant, M. Charly Monnard se réjouit de ce blocage, car ce désagrément a été facturé à l'hôpital, selon le règlement de l'utilisation du domaine public. Normalement, le chemin devrait être libéré pour fin octobre. Il déplore également la surcharge lumineuse avec l'installation des multiples candélabres. Des réparations par rapport aux trottoirs devront être réalisés.

Paiement par carte bancaire ou postale, Mme Valérie Légeret

Mme Valérie Légeret suggère l'installation d'un terminal de paiement par carte à l'administration communale. M. Charly Monnard répond que les taxes sont trop démesurées. Rien ne sera prévu tant que les systèmes resteront onéreux.

Fermeture de la route du Pré-de-la-Croix, Mme Catherine Fankhauser

Lors des travaux de réhabilitation de la route, Mme Catherine Fankhauser demande si le chemin le long de l'autoroute sera ouvert pendant cette période de temps afin de faciliter l'accès au centre commercial par les piétons. M. Charly Monnard répond que les délais sont trop courts. Le chemin ne sera pas libre, car il sert d'accès aux livraisons pour l'hôpital. De plus, il est gardienné 24h sur 24h pour éviter les vols. Il va quand même se renseigner auprès de l'entreprise en charge des travaux.

Passage piéton, Mme Brigitte Sculati

Mme Brigitte Sculati se demande quand est-ce que la mise en place d'un passage piéton va se réaliser à l'entrée du village. M. Charly Monnard explique qu'il y a en effet du retard dans la transformation du village, mais un budget est prévu pour cette réhabilitation. Le trottoir va également être agrandi pour répondre aux normes. Un arrangement a été trouvé avec un propriétaire privé pour pouvoir réaliser cet élargissement.

Servitudes de passage des parcelles 182 et 183, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz demande à la Municipalité si elle peut donner des informations sur l'utilisation des servitudes de passage de ces parcelles depuis le giratoire de la Maison de Commune pour rejoindre les arrêts de bus. M. Charly Monnard explique que deux éléments sont à constater. Ce droit de passage date des années 1940-45 et est de deux mètres. Les deux propriétaires concernés refusent de nous accorder ce passage. Une démarche est entre les mains d'un juriste. C'est une affaire d'interprétation des droits de passage qui n'est pas simple. La Municipalité souhaite réaliser ce passage.

Statuts de l'ASPHIL, M. Emanuele Ferrara

M. Emanuele Ferrara demande pourquoi le préavis sur les statuts a déjà été déposé en date du 4 septembre à Villeneuve auprès du Conseil communal et de ce fait un décalage de quatre mois avec Rennaz va avoir lieu. Il ne comprend pas pour quelle raison ce préavis n'a pas été déposé auprès de tous à la même date. Il trouve que ce n'est pas sérieux.

M. Fabio Lecci conçoit tout à fait et il en prend note. Villeneuve a une organisation différente lors de dépôt de préavis. Le préavis sera le même pour les quatre communes, sauf le préambule sera légèrement différent. Il sera prêt pour la prochaine séance du mois de décembre.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h10 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général

 

Le Président * Florian Dutoit La Secrétaire * Valérie Teissl

Rennaz, le 24 novembre 2019

Péréquation - simulation selon chiffres 2018

Simulation		Situation actuelle		simulations diverses			
Nbre d'habitants estimé		826	826	826	826	826	826
Taux d'impôts appliqué		67,5	71,0	67,5	67,5	69,0	69,0
Taux impôt foncier appliqué		100,0	100,0	100,0	120,0	120,0	120,0
	Différence revenus	0	83'371	43'580	43'580	79'310	79'310
	Péréquation nouveau taux	1'325'643	1'294'317	1'325'643	1'325'643	1'312'247	1'312'247
	Résultat péréquation "base"	1'325'643	1'325'643	1'325'643	1'325'643	1'325'643	1'325'643
	Différence péréquation + réforme policière	0	-31'326	0	0	-13'396	-13'396
	Gain totaux	0	114'697	43'580	43'580	92'706	92'706